

Cote du document:	REPL.VIII/4/INF.3
Date:	27 novembre 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Discours de clôture du président

Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du
FIDA — Quatrième session
Rome, 21-22 octobre 2008

Pour: **Information**

Mesdames et Messieurs les délégués,

Après deux jours de discussions extrêmement riches et constructives, je voudrais remercier les membres de la Consultation du ferme appui qu'ils ont témoigné au FIDA. Permettez-moi maintenant de résumer rapidement les délibérations que nous avons menées au cours de la quatrième session de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA VIII).

La session a débuté par un exposé du Directeur du Bureau de l'évaluation (OE) du FIDA sur la performance du Fonds, telle qu'il en est rendu compte dans le rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) évaluées en 2007. Le Directeur d'OE a indiqué que, pour la première fois depuis le lancement du premier RARI en 2003, tous les projets appuyés par le FIDA avaient affiché des résultats satisfaisants au regard de l'ensemble des critères utilisés pour leur évaluation. Tout en soulignant la nécessité de poursuivre l'amélioration constatée, le RARI avait également fait état de progrès sensibles sur les plans tant de la soutenabilité que de l'innovation.

Un exposé liminaire a été fait au sujet du projet de rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA (REPL.VIII/4/R.2). Les observations et demandes de révision formulées par les délégués seront intégralement prises en compte dans les versions suivantes du projet de rapport. Conformément à la pratique suivie pour la finalisation du rapport de la Consultation, le FIDA s'efforcera de diffuser un deuxième projet de rapport d'ici au 5 novembre; les membres seront alors invités à faire parvenir leurs observations pour le 14 novembre, le FIDA se fixant pour but de diffuser une troisième version révisée d'ici au 28 novembre, en vue de son examen et de sa finalisation lors de la session de la Consultation des 18 et 19 décembre. Cela permettra à cette dernière de mener à son terme le processus dans le délai convenu, de manière à ce que le rapport puisse être soumis à l'examen du Conseil des gouverneurs en 2009.

La Consultation a examiné les documents traitant des thèmes suivants: approche du FIDA en matière d'appropriation par les pays (REPL.VIII/4/R.3), rôle du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire (REPL/VIII/4/R.4), rôle du FIDA dans les États fragiles (REPL.VIII/4/R.5) et réponse du FIDA face à l'émergence du rôle du secteur privé (REPL.VIII/4/R.6).

Tous les membres de la Consultation ont fait ressortir l'importance primordiale de l'appropriation par les pays pour l'obtention de résultats durables en matière de développement. En souscrivant à la volonté du FIDA de renforcer et d'intensifier ses efforts pour promouvoir l'appropriation par les pays, les membres ont demandé que la matrice d'exécution figurant dans le rapport de la Consultation tienne compte de l'intérêt du FIDA pour ce thème.

Un large soutien s'est manifesté parmi les délégués en faveur du maintien de l'engagement du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire (PRI). Les Membres ont reconnu en particulier le rôle important que doit jouer le FIDA par une promotion plus active de la coopération Sud-Sud, notamment un appui aux efforts des PRI tendant à encourager le partage des savoirs et l'innovation dans les pays à faible revenu. Selon la meilleure pratique suivie par d'autres institutions, le FIDA mettra au point des critères objectifs et transparents, pour que s'ouvre un dialogue entre le Fonds et un État membre donné sur la nécessité, pour ce dernier, de continuer de recourir à l'emprunt.

Les membres de la Consultation ont souscrit à l'approche que le FIDA propose de suivre à l'égard des États fragiles au cours de la période couverte par la huitième reconstitution. Ils ont souligné à cette occasion qu'il importe que le FIDA agisse en partenariat, en particulier dans le cadre de l'effort global mené par les Nations Unies, et en fonction de son propre avantage comparatif.

Tout en reconnaissant que l'évolution du contexte appelait à adopter de nouvelles approches à l'égard du secteur privé, les membres ont invité instamment le FIDA à faire preuve de prudence et souligné la nécessité d'évaluer les risques associés à la création de nouveaux instruments ou mécanismes. Ils l'ont encouragé à continuer de s'employer, dans le cadre de ses opérations régulières et dans celui de la stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat, à mettre en place les conditions nécessaires à l'établissement dans le secteur privé de partenariats fructueux entre les petits paysans et d'autres agents économiques. Ils ont en outre été favorables à ce que le FIDA étudie avec les partenaires potentiels la nécessité d'instituer un nouveau mécanisme pour promouvoir des investissements du secteur privé susceptibles de stimuler une croissance économique favorable aux pauvres des zones rurales, ainsi qu'à examiner la valeur ajoutée qu'apporterait un tel mécanisme. Si une telle nécessité est établie, une proposition relative à un mécanisme pilote sera préparée et présentée pour approbation au Conseil d'administration du FIDA d'ici à décembre 2010.

Les membres de la Consultation ont ensuite examiné le document intitulé "Améliorer l'application du système d'allocation fondé sur la performance" (REPL.VIII/4/R.7). Reconnaissant que les possibilités et la situation des pays évoluent, ils sont convenus que le Conseil d'administration devrait envisager de permettre à des pays initialement non retenus au titre de la période triennale d'allocation d'y être admis la troisième année. Il faudrait pour cela radier de la liste un ou plusieurs pays ayant la même note afin de maintenir l'équilibre des allocations entre pays emprunteurs. Les membres de la Consultation ont souligné que des ajustements et améliorations au système sont indissociables de son évolution. Ils ont demandé que le Conseil d'administration prescrive au groupe de travail sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) de poursuivre ses activités et, en outre, de passer en revue les pratiques des autres institutions financières internationales en vue d'améliorer l'application du système. Le groupe de travail sur le SAFP examinera et évaluera toutes les propositions qui seront ensuite soumises au Conseil d'administration/Conseil des gouverneurs pour examen et approbation.

Les membres de la Consultation ont entendu un exposé sur le document intitulé "Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes: FIDA VIII" (REPL.VIII/4/R.8). Tout en reconnaissant que le cadre opérationnel normatif du FIDA pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est bien établi, ils ont relevé que, dans la pratique, le bilan de la prise en compte des questions de parité dans les projets appuyés par le FIDA n'est pas toujours satisfaisant. Ils ont appelé instamment le FIDA à garder son rôle moteur et à faire immédiatement le nécessaire pour intégrer la parité dans l'ensemble des structures et processus institutionnels. Sous réserve d'une décision du Conseil d'administration en ce sens, le Bureau indépendant de l'évaluation procédera en 2009 à une évaluation de la performance du FIDA à l'égard de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. En s'inspirant des conclusions de cette évaluation, le FIDA établira une politique institutionnelle sur la parité hommes-femmes, qui sera soumise au Conseil d'administration d'ici à décembre 2010.

Conscients de l'importance fondamentale des partenariats pour la bonne exécution du mandat du FIDA, les membres de la Consultation ont salué la volonté du Fonds d'adopter une approche plus systématique et stratégique dans ce domaine, telle qu'elle est présentée dans le document intitulé "Renforcer l'impact et l'efficacité au moyen de la collaboration et des partenariats" (REPL.VIII/4/R.9). La performance du FIDA à l'égard des

partenariats sera mesurée et décrite dans le rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement.

Au sujet du document REPL.VIII/4/R.10, "Le FIDA et le changement climatique", il a été largement admis que ce sont les pays et les communautés les plus pauvres qui ressentiront sans doute le plus durement l'impact du changement climatique. Les membres de la Consultation ont souligné que la plus grande priorité, dans les États membres emprunteurs, devrait être l'adaptation aux effets négatifs du changement climatique, complétée par des mesures sélectives d'atténuation là où elles coïncident avec l'avantage comparatif du Fonds. Ils ont souscrit à l'idée de faire établir par le FIDA une stratégie institutionnelle sur le changement climatique mettant fortement l'accent sur l'aspect opérationnel, qui serait soumise au Conseil d'administration d'ici à avril 2010. Le FIDA présentera en outre des procédures de gestion de l'environnement et de développement durable à l'examen du Conseil d'administration en avril 2009. Les délégués ont appuyé la proposition visant à ce que le FIDA complète ses ressources de base en étant ouvert à des financements additionnels et en les recherchant activement, y compris auprès de nouvelles sources publiques et privées qui deviennent actuellement disponibles, tout en restant centré sur son mandat et sur ce qui constitue son avantage comparatif.

Le projet de rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA a ensuite été examiné. Les membres de la Consultation ont émis un grand nombre d'observations et de suggestions utiles, dont il sera tenu compte dans la version suivante du projet. Ils ont demandé en particulier que le document soit rédigé dans un esprit plus prospectif et suive mieux les orientations qu'ils ont données quant à la sélectivité, aux centres d'intérêt et aux priorités relatives pour la période couverte par la huitième reconstitution.

Les membres de la Consultation se sont également vu présenter un projet de résolution au sujet de FIDA VIII. Un document distinct leur a été soumis sur les taux de change applicables pour la conversion des contributions libellées en monnaies librement convertibles en dollars des États-Unis et en droits de tirage spéciaux. Le projet de résolution révisé reprenant les points d'accord auxquels est parvenue la Consultation sera présenté à la session de décembre.

La cinquième session de la Consultation se tiendra les 18 et 19 décembre à Rome. Une note d'information sur les arrangements prévus pour cette session sera diffusée en temps utile.

Je voudrais, un fois encore, tous vous remercier de votre participation active et constructive à nos travaux.